

Solution alternative

Cette solution peut aider les clients qui cherchent à acheter ou à refinancer une propriété locative et qui ne sont pas en mesure de prouver leur revenu par les documents standards.

APERÇU

Termes

- Taux fixe : 1 à 5 ans

Propriétés admissibles

- Propriétaire non-occupant
- 1 à 4 unités – revenu vérifiable
- 1 à 2 unités – revenu déclaré de T.A. depuis 2 ans (zone urbaine)

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % ; une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial ; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Jusqu'à 25 ans

Montants de prêt

- 75 000 \$ à 500 000 \$
- **Utilisation maximale de valeur nette** : jusqu'à 50 000 \$; si revenu déclaré de T.A. depuis 2 ans : 25 000 \$

Documents exigés

- 80 % de revenus locatifs pris en compte si la propriété visée est locative
- Les revenus de propriétés locatives ne faisant pas l'objet du prêt peuvent être utilisés pour compenser les frais de ces propriétés

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com/prêts-hypothécaires**.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire ; il n'est pas cumulatif. ²Ratio PV Max 60 % pour les achats privés. ³La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat²
- Refinancement
- Revenu secondaire pris en compte*
- Crédit redressé*

* Pour en savoir plus, consultez le matériel de marketing applicable.

CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit min. /Ratio PV max. :**
≥ 580 – si revenu vérifiable : jusqu'à 65 %
≥ 650 – si revenu déclaré de T.A. : jusqu'à 65 %
- **ABD/ATD max.³ :** N/A - 42 % ; ET si revenu déclaré de T.A. ≥ 2 ans ratio de couverture 0,75 min

AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Transférabilité